ART. 2 N° CL84 (Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2762)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL84 (Rect)

présenté par Mme Guévenoux, rapporteure

ARTICLE 2

Après le mot :

« Lyon »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la modification apportée à l'article premier sur la date de dépôt des candidatures pour le second tour de l'élection municipale.